

Le Temps

I. Le Temps. 1908-11-25.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

précis à reconnaître la valeur de notre science, de nos méthodes, de notre enseignement et de nos méthodes nationales, surtout lorsqu'on acquiesce à l'entendu qu'on leur prête sans ironie — genre peu apprécié à la fois — et qu'on a le désir d'être également juste pour eux.

Nous ne voulons voir dans l'accusation portée contre le syndicat de Maine-et-Loire qu'une diversion. Cette accusation, il va falloir la prouver.

Les représentants du syndicat ont le droit d'endosser la responsabilité de la crise actuelle. Les instituteurs syndiqués n'ont rien fait pour la provoquer. Si nous en croyons certains renseignements provenant de la meilleure source, le gouvernement, rompu d'idées, serait disposé à entrer de nouveau en guerre avec les syndicats de fonctionnaires en obligeant tous les syndicats d'instituteurs à quitter les Bourses du Travail.

Le syndicat des allumeurs de gaz a tenu une assemblée le 21 novembre dernier, au cabinet du juge, car M. Leydet restait impénétrable.

Des explications, un peu confuses, qu'elle donne, il résulte que la soirée a été consacrée par le juge à faire préciser par le témoin ses plaintes au sujet de lettres et de quelques objets, contre Remy Couillard, puis à dresser une sorte de programme d'enquête comprenant des perquisitions à opérer dans l'immeuble de l'impasse Ronsin.

C'est là qu'il a fallu la rejoindre pour savoir ce qu'elle avait dit au cabinet du juge, car M. Leydet restait impénétrable.

Le 21 novembre, dit-elle, qu'on a trouvé le portefeuille oublié par Remy Couillard. En présence d'un millier de la maison, je l'ouvris, et j'aperçus immédiatement un livre de ma fille. Je ne pouvais pas plus loin mes investigations. Cependant, je remarquai dans les poches de la sacoche un petit carnet où se trouvaient des lettres et des lettres.

Mme Steinhilf passa immédiatement aux lettres volées. C'est la chose qui lui paraît la plus grave, en tout cas celle qui l'intéresse le plus.

Remy a vu les lettres, j'en suis convaincue, pour empêcher le mariage de ma fille. Il aimait Marie Des lettres anonymes n'avaient prévues, et chaque jour encore j'en recevais de nouvelles, plus formelles à ce sujet. C'était une passion secrète et farouche. Son but, en interceptant la correspondance de ma fille et de son fiancé, était de lui faire perdre l'esprit, de lui faire perdre tout ce qu'elle aimait, de lui faire perdre tout ce qu'elle avait.

Mme Steinhilf arrêta les ses confidences. Elle s'excusa de s'être égarée dans ses confidences, et à bout de force, elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe.

Remy Couillard, lui, a pour défenseur M. Henri Gérard. Celui-ci a pris immédiatement connaissance de la situation et a demandé la prison de la Santé pour voir son client.

CHEZ M. PAISANT D'après plusieurs journaux, M. Paisant, avocat, aurait écrit à Mme Steinhilf, dans une lettre dans laquelle il lui faisait savoir qu'il avait été informé de la situation et qu'il avait été informé de la situation.

M. Paisant, qui est un des collaborateurs à interrogé au sujet de cette information, lui a répondu : « Je suis indigné de me voir prêter un rôle que je n'ai jamais joué. Ce procédé qui consiste à citer des phrases d'une lettre inventée de toutes pièces est injustifié. Voici la vérité. »

Le lendemain du crime, je me rendis dans la première chambre de la prison de la Santé, chez M. Couillard qui m'ouvrit la porte. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons.

Je ne revois plus Remy Couillard, et ne connais de l'enquête que ce que publient les journaux. Or, il y a trois jours, j'ai lu dans le Matin la nouvelle de l'arrestation du valet de chambre et je ne connais aucun de ce que le Matin en dit. Je suis alors ce que j'imposais en quelque sorte mes relations avec la femme criminelle, et j'en assure, probablement, un devoir d'être : j'écris à Mme Steinhilf. Je lui dis que j'apprends avec plaisir l'arrestation de son domestique, puisqu'on pouvait s'attendre à ce qu'il se fût rendu coupable de quelque chose.

Le 21 novembre, dit-elle, qu'on a trouvé le portefeuille oublié par Remy Couillard. En présence d'un millier de la maison, je l'ouvris, et j'aperçus immédiatement un livre de ma fille. Je ne pouvais pas plus loin mes investigations. Cependant, je remarquai dans les poches de la sacoche un petit carnet où se trouvaient des lettres et des lettres.

Mme Steinhilf arrêta les ses confidences. Elle s'excusa de s'être égarée dans ses confidences, et à bout de force, elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe.

Remy Couillard, lui, a pour défenseur M. Henri Gérard. Celui-ci a pris immédiatement connaissance de la situation et a demandé la prison de la Santé pour voir son client.

CHEZ M. PAISANT D'après plusieurs journaux, M. Paisant, avocat, aurait écrit à Mme Steinhilf, dans une lettre dans laquelle il lui faisait savoir qu'il avait été informé de la situation et qu'il avait été informé de la situation.

M. Paisant, qui est un des collaborateurs à interrogé au sujet de cette information, lui a répondu : « Je suis indigné de me voir prêter un rôle que je n'ai jamais joué. Ce procédé qui consiste à citer des phrases d'une lettre inventée de toutes pièces est injustifié. Voici la vérité. »

Le lendemain du crime, je me rendis dans la première chambre de la prison de la Santé, chez M. Couillard qui m'ouvrit la porte. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons.

Je ne revois plus Remy Couillard, et ne connais de l'enquête que ce que publient les journaux. Or, il y a trois jours, j'ai lu dans le Matin la nouvelle de l'arrestation du valet de chambre et je ne connais aucun de ce que le Matin en dit. Je suis alors ce que j'imposais en quelque sorte mes relations avec la femme criminelle, et j'en assure, probablement, un devoir d'être : j'écris à Mme Steinhilf. Je lui dis que j'apprends avec plaisir l'arrestation de son domestique, puisqu'on pouvait s'attendre à ce qu'il se fût rendu coupable de quelque chose.

Le 21 novembre, dit-elle, qu'on a trouvé le portefeuille oublié par Remy Couillard. En présence d'un millier de la maison, je l'ouvris, et j'aperçus immédiatement un livre de ma fille. Je ne pouvais pas plus loin mes investigations. Cependant, je remarquai dans les poches de la sacoche un petit carnet où se trouvaient des lettres et des lettres.

Mme Steinhilf arrêta les ses confidences. Elle s'excusa de s'être égarée dans ses confidences, et à bout de force, elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe.

Remy Couillard, lui, a pour défenseur M. Henri Gérard. Celui-ci a pris immédiatement connaissance de la situation et a demandé la prison de la Santé pour voir son client.

CHEZ M. PAISANT D'après plusieurs journaux, M. Paisant, avocat, aurait écrit à Mme Steinhilf, dans une lettre dans laquelle il lui faisait savoir qu'il avait été informé de la situation et qu'il avait été informé de la situation.

M. Paisant, qui est un des collaborateurs à interrogé au sujet de cette information, lui a répondu : « Je suis indigné de me voir prêter un rôle que je n'ai jamais joué. Ce procédé qui consiste à citer des phrases d'une lettre inventée de toutes pièces est injustifié. Voici la vérité. »

le bras de son avocat, M. Antony Aubin. Saluant les journalistes qui attendaient dans la galerie, elle a dit : « Je suis très satisfaite de ma déposition. »

Le 21 novembre, dit-elle, qu'on a trouvé le portefeuille oublié par Remy Couillard. En présence d'un millier de la maison, je l'ouvris, et j'aperçus immédiatement un livre de ma fille. Je ne pouvais pas plus loin mes investigations. Cependant, je remarquai dans les poches de la sacoche un petit carnet où se trouvaient des lettres et des lettres.

Mme Steinhilf arrêta les ses confidences. Elle s'excusa de s'être égarée dans ses confidences, et à bout de force, elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe.

Remy Couillard, lui, a pour défenseur M. Henri Gérard. Celui-ci a pris immédiatement connaissance de la situation et a demandé la prison de la Santé pour voir son client.

CHEZ M. PAISANT D'après plusieurs journaux, M. Paisant, avocat, aurait écrit à Mme Steinhilf, dans une lettre dans laquelle il lui faisait savoir qu'il avait été informé de la situation et qu'il avait été informé de la situation.

M. Paisant, qui est un des collaborateurs à interrogé au sujet de cette information, lui a répondu : « Je suis indigné de me voir prêter un rôle que je n'ai jamais joué. Ce procédé qui consiste à citer des phrases d'une lettre inventée de toutes pièces est injustifié. Voici la vérité. »

Le lendemain du crime, je me rendis dans la première chambre de la prison de la Santé, chez M. Couillard qui m'ouvrit la porte. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons.

Je ne revois plus Remy Couillard, et ne connais de l'enquête que ce que publient les journaux. Or, il y a trois jours, j'ai lu dans le Matin la nouvelle de l'arrestation du valet de chambre et je ne connais aucun de ce que le Matin en dit. Je suis alors ce que j'imposais en quelque sorte mes relations avec la femme criminelle, et j'en assure, probablement, un devoir d'être : j'écris à Mme Steinhilf. Je lui dis que j'apprends avec plaisir l'arrestation de son domestique, puisqu'on pouvait s'attendre à ce qu'il se fût rendu coupable de quelque chose.

Le 21 novembre, dit-elle, qu'on a trouvé le portefeuille oublié par Remy Couillard. En présence d'un millier de la maison, je l'ouvris, et j'aperçus immédiatement un livre de ma fille. Je ne pouvais pas plus loin mes investigations. Cependant, je remarquai dans les poches de la sacoche un petit carnet où se trouvaient des lettres et des lettres.

Mme Steinhilf arrêta les ses confidences. Elle s'excusa de s'être égarée dans ses confidences, et à bout de force, elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe.

Remy Couillard, lui, a pour défenseur M. Henri Gérard. Celui-ci a pris immédiatement connaissance de la situation et a demandé la prison de la Santé pour voir son client.

CHEZ M. PAISANT D'après plusieurs journaux, M. Paisant, avocat, aurait écrit à Mme Steinhilf, dans une lettre dans laquelle il lui faisait savoir qu'il avait été informé de la situation et qu'il avait été informé de la situation.

M. Paisant, qui est un des collaborateurs à interrogé au sujet de cette information, lui a répondu : « Je suis indigné de me voir prêter un rôle que je n'ai jamais joué. Ce procédé qui consiste à citer des phrases d'une lettre inventée de toutes pièces est injustifié. Voici la vérité. »

Le lendemain du crime, je me rendis dans la première chambre de la prison de la Santé, chez M. Couillard qui m'ouvrit la porte. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons.

Je ne revois plus Remy Couillard, et ne connais de l'enquête que ce que publient les journaux. Or, il y a trois jours, j'ai lu dans le Matin la nouvelle de l'arrestation du valet de chambre et je ne connais aucun de ce que le Matin en dit. Je suis alors ce que j'imposais en quelque sorte mes relations avec la femme criminelle, et j'en assure, probablement, un devoir d'être : j'écris à Mme Steinhilf. Je lui dis que j'apprends avec plaisir l'arrestation de son domestique, puisqu'on pouvait s'attendre à ce qu'il se fût rendu coupable de quelque chose.

Le 21 novembre, dit-elle, qu'on a trouvé le portefeuille oublié par Remy Couillard. En présence d'un millier de la maison, je l'ouvris, et j'aperçus immédiatement un livre de ma fille. Je ne pouvais pas plus loin mes investigations. Cependant, je remarquai dans les poches de la sacoche un petit carnet où se trouvaient des lettres et des lettres.

Mme Steinhilf arrêta les ses confidences. Elle s'excusa de s'être égarée dans ses confidences, et à bout de force, elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe.

Remy Couillard, lui, a pour défenseur M. Henri Gérard. Celui-ci a pris immédiatement connaissance de la situation et a demandé la prison de la Santé pour voir son client.

CHEZ M. PAISANT D'après plusieurs journaux, M. Paisant, avocat, aurait écrit à Mme Steinhilf, dans une lettre dans laquelle il lui faisait savoir qu'il avait été informé de la situation et qu'il avait été informé de la situation.

M. Paisant, qui est un des collaborateurs à interrogé au sujet de cette information, lui a répondu : « Je suis indigné de me voir prêter un rôle que je n'ai jamais joué. Ce procédé qui consiste à citer des phrases d'une lettre inventée de toutes pièces est injustifié. Voici la vérité. »

Le lendemain du crime, je me rendis dans la première chambre de la prison de la Santé, chez M. Couillard qui m'ouvrit la porte. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons.

Je ne revois plus Remy Couillard, et ne connais de l'enquête que ce que publient les journaux. Or, il y a trois jours, j'ai lu dans le Matin la nouvelle de l'arrestation du valet de chambre et je ne connais aucun de ce que le Matin en dit. Je suis alors ce que j'imposais en quelque sorte mes relations avec la femme criminelle, et j'en assure, probablement, un devoir d'être : j'écris à Mme Steinhilf. Je lui dis que j'apprends avec plaisir l'arrestation de son domestique, puisqu'on pouvait s'attendre à ce qu'il se fût rendu coupable de quelque chose.

Le 21 novembre, dit-elle, qu'on a trouvé le portefeuille oublié par Remy Couillard. En présence d'un millier de la maison, je l'ouvris, et j'aperçus immédiatement un livre de ma fille. Je ne pouvais pas plus loin mes investigations. Cependant, je remarquai dans les poches de la sacoche un petit carnet où se trouvaient des lettres et des lettres.

Mme Steinhilf arrêta les ses confidences. Elle s'excusa de s'être égarée dans ses confidences, et à bout de force, elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe.

Remy Couillard, lui, a pour défenseur M. Henri Gérard. Celui-ci a pris immédiatement connaissance de la situation et a demandé la prison de la Santé pour voir son client.

CHEZ M. PAISANT D'après plusieurs journaux, M. Paisant, avocat, aurait écrit à Mme Steinhilf, dans une lettre dans laquelle il lui faisait savoir qu'il avait été informé de la situation et qu'il avait été informé de la situation.

M. Paisant, qui est un des collaborateurs à interrogé au sujet de cette information, lui a répondu : « Je suis indigné de me voir prêter un rôle que je n'ai jamais joué. Ce procédé qui consiste à citer des phrases d'une lettre inventée de toutes pièces est injustifié. Voici la vérité. »

le bras de son avocat, M. Antony Aubin. Saluant les journalistes qui attendaient dans la galerie, elle a dit : « Je suis très satisfaite de ma déposition. »

Le 21 novembre, dit-elle, qu'on a trouvé le portefeuille oublié par Remy Couillard. En présence d'un millier de la maison, je l'ouvris, et j'aperçus immédiatement un livre de ma fille. Je ne pouvais pas plus loin mes investigations. Cependant, je remarquai dans les poches de la sacoche un petit carnet où se trouvaient des lettres et des lettres.

Mme Steinhilf arrêta les ses confidences. Elle s'excusa de s'être égarée dans ses confidences, et à bout de force, elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe.

Remy Couillard, lui, a pour défenseur M. Henri Gérard. Celui-ci a pris immédiatement connaissance de la situation et a demandé la prison de la Santé pour voir son client.

CHEZ M. PAISANT D'après plusieurs journaux, M. Paisant, avocat, aurait écrit à Mme Steinhilf, dans une lettre dans laquelle il lui faisait savoir qu'il avait été informé de la situation et qu'il avait été informé de la situation.

M. Paisant, qui est un des collaborateurs à interrogé au sujet de cette information, lui a répondu : « Je suis indigné de me voir prêter un rôle que je n'ai jamais joué. Ce procédé qui consiste à citer des phrases d'une lettre inventée de toutes pièces est injustifié. Voici la vérité. »

Le lendemain du crime, je me rendis dans la première chambre de la prison de la Santé, chez M. Couillard qui m'ouvrit la porte. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons.

Je ne revois plus Remy Couillard, et ne connais de l'enquête que ce que publient les journaux. Or, il y a trois jours, j'ai lu dans le Matin la nouvelle de l'arrestation du valet de chambre et je ne connais aucun de ce que le Matin en dit. Je suis alors ce que j'imposais en quelque sorte mes relations avec la femme criminelle, et j'en assure, probablement, un devoir d'être : j'écris à Mme Steinhilf. Je lui dis que j'apprends avec plaisir l'arrestation de son domestique, puisqu'on pouvait s'attendre à ce qu'il se fût rendu coupable de quelque chose.

Le 21 novembre, dit-elle, qu'on a trouvé le portefeuille oublié par Remy Couillard. En présence d'un millier de la maison, je l'ouvris, et j'aperçus immédiatement un livre de ma fille. Je ne pouvais pas plus loin mes investigations. Cependant, je remarquai dans les poches de la sacoche un petit carnet où se trouvaient des lettres et des lettres.

Mme Steinhilf arrêta les ses confidences. Elle s'excusa de s'être égarée dans ses confidences, et à bout de force, elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe.

Remy Couillard, lui, a pour défenseur M. Henri Gérard. Celui-ci a pris immédiatement connaissance de la situation et a demandé la prison de la Santé pour voir son client.

CHEZ M. PAISANT D'après plusieurs journaux, M. Paisant, avocat, aurait écrit à Mme Steinhilf, dans une lettre dans laquelle il lui faisait savoir qu'il avait été informé de la situation et qu'il avait été informé de la situation.

M. Paisant, qui est un des collaborateurs à interrogé au sujet de cette information, lui a répondu : « Je suis indigné de me voir prêter un rôle que je n'ai jamais joué. Ce procédé qui consiste à citer des phrases d'une lettre inventée de toutes pièces est injustifié. Voici la vérité. »

Le lendemain du crime, je me rendis dans la première chambre de la prison de la Santé, chez M. Couillard qui m'ouvrit la porte. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons.

Je ne revois plus Remy Couillard, et ne connais de l'enquête que ce que publient les journaux. Or, il y a trois jours, j'ai lu dans le Matin la nouvelle de l'arrestation du valet de chambre et je ne connais aucun de ce que le Matin en dit. Je suis alors ce que j'imposais en quelque sorte mes relations avec la femme criminelle, et j'en assure, probablement, un devoir d'être : j'écris à Mme Steinhilf. Je lui dis que j'apprends avec plaisir l'arrestation de son domestique, puisqu'on pouvait s'attendre à ce qu'il se fût rendu coupable de quelque chose.

Le 21 novembre, dit-elle, qu'on a trouvé le portefeuille oublié par Remy Couillard. En présence d'un millier de la maison, je l'ouvris, et j'aperçus immédiatement un livre de ma fille. Je ne pouvais pas plus loin mes investigations. Cependant, je remarquai dans les poches de la sacoche un petit carnet où se trouvaient des lettres et des lettres.

Mme Steinhilf arrêta les ses confidences. Elle s'excusa de s'être égarée dans ses confidences, et à bout de force, elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe.

Remy Couillard, lui, a pour défenseur M. Henri Gérard. Celui-ci a pris immédiatement connaissance de la situation et a demandé la prison de la Santé pour voir son client.

CHEZ M. PAISANT D'après plusieurs journaux, M. Paisant, avocat, aurait écrit à Mme Steinhilf, dans une lettre dans laquelle il lui faisait savoir qu'il avait été informé de la situation et qu'il avait été informé de la situation.

M. Paisant, qui est un des collaborateurs à interrogé au sujet de cette information, lui a répondu : « Je suis indigné de me voir prêter un rôle que je n'ai jamais joué. Ce procédé qui consiste à citer des phrases d'une lettre inventée de toutes pièces est injustifié. Voici la vérité. »

Le lendemain du crime, je me rendis dans la première chambre de la prison de la Santé, chez M. Couillard qui m'ouvrit la porte. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons. Je le trouvai si bizarre, si différent par son attitude suspecte, de ce qu'il avait été jusqu'alors, que je conçus sur lui des soupçons.

Je ne revois plus Remy Couillard, et ne connais de l'enquête que ce que publient les journaux. Or, il y a trois jours, j'ai lu dans le Matin la nouvelle de l'arrestation du valet de chambre et je ne connais aucun de ce que le Matin en dit. Je suis alors ce que j'imposais en quelque sorte mes relations avec la femme criminelle, et j'en assure, probablement, un devoir d'être : j'écris à Mme Steinhilf. Je lui dis que j'apprends avec plaisir l'arrestation de son domestique, puisqu'on pouvait s'attendre à ce qu'il se fût rendu coupable de quelque chose.

Le 21 novembre, dit-elle, qu'on a trouvé le portefeuille oublié par Remy Couillard. En présence d'un millier de la maison, je l'ouvris, et j'aperçus immédiatement un livre de ma fille. Je ne pouvais pas plus loin mes investigations. Cependant, je remarquai dans les poches de la sacoche un petit carnet où se trouvaient des lettres et des lettres.

Mme Steinhilf arrêta les ses confidences. Elle s'excusa de s'être égarée dans ses confidences, et à bout de force, elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe, et elle est allée à la messe.

Remy Couillard, lui, a pour défenseur M. Henri Gérard. Celui-ci a pris immédiatement connaissance de la situation et a demandé la prison de la Santé pour voir son client.

CHEZ M. PAISANT D'après plusieurs journaux, M. Paisant, avocat, aurait écrit à Mme Steinhilf, dans une lettre dans laquelle il lui faisait savoir qu'il avait été informé de la situation et qu'il avait été informé de la situation.

M. Paisant, qui est un des collaborateurs à interrogé au sujet de cette information, lui a répondu : « Je suis indigné de me voir prêter un rôle que je n'ai jamais joué. Ce procédé qui consiste à citer des phrases d'une lettre inventée de toutes pièces est injustifié. Voici la vérité. »

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique
Mardi 24 novembre. — La pression atmosphérique a monté rapidement dans l'ouest de l'Europe; elle est allée de 760 mm à Brest, 772 mm à Gascogne.

En France, la température moyenne, 8,8, a été supérieure de 2 à la normale (4,8). Les vents sont faibles de quart, sud-ouest et modérés de nord-ouest vers 3.000 m d'altitude.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Observatoire municipal (région parisienne)
Une faible averse est tombée vers 3 h. du soir sur la ville.

Le ciel, nuageux dans la journée, s'éclaircit la nuit, et se charge de nouveau qu'après 9 h. du soir.

Le vent est faible de quart, sud-ouest et modérés de nord-ouest vers 3.000 m d'altitude.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

Le 25 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h. Le 26 novembre, minimum 5,1 le 24 à 7 h.

gâts matériels sont relativement importants. La circulation sur la voie est interrompue.

Assassinat d'une chétoline. — Voici des détails sur la fin tragique de Mlle Bauchère, que le Temps a annoncé hier en Dernière heure.

Dans la soirée d'avant-hier, M. Socco, gérant du théâtre de l'Elysée, sis au Pont-de-Leas (Var), inquiet de ne pas voir rentrer à l'heure accoutumée pour le repas du soir Mlle Françoise Bauchère, âgée de soixante-dix-huit ans, propriétaire de cette maison, se mit à la recherche.

Mlle Bauchère se trouvait vers cinq heures et demie, dans un appartement situé sur la terrasse. Vers six heures, une dame, qui habite une maison voisine, entendit crier deux fois : « A l'assassin ! » et vit un instant après une ombre sortir du jardin du théâtre.

Très ému, M. Socco continua ses investigations dans la chambre de Mlle Bauchère, et trouva dans le jardin du théâtre, au pied du mur de clôture, une petite chétoline, morte, et qui avait été étranglée.

Les recherches indiquent que la septuagénaire a été prise, à bras le corps, par une personne très vigoureuse qui la jeta ensuite dans le jardin.

La fortune laissée par la victime s'élève à plus de deux millions.

Sa sœur aînée, âgée de quatre-vingt-six ans, est devenue folle.

Informations diverses
En raison de la discussion du budget, M. Caillaux, ministre des finances, ne recevra pas demain mercredi.

« L'Aide maternelle » (abandon des enfants et convalescence des nouvelles accouchées), dont les présidents d'honneur sont M. et Mme Emile Loubet, fera sa première séance le 27 novembre, au ministère des travaux publics, demain mercredi et après-demain jeudi.

Commerçants en la main trop lesté. — Mlle Jane Clairval, gracieuse et charmante, était assise au théâtre dans un coin de la place du Théâtre-Français, lorsque son petit chien fut mordu par un molosse appartenant à un ingénieur des mines, chevalier de la Légion d'honneur.

Entre Bourbonnais. — On écrit de Nice que le tribunal civil vient de rendre son jugement dans le procès en restitution de 120,000 francs intenté par le prince Louis de Bourbon à ses parents, les princes Ferdinand et Philippe, incriminés d'avoir détourné cette somme de 120,000 francs.

Le rapport de Jeanne Weber. — On annonce que les notes des experts chargés de procéder à l'examen mental de Jeanne Weber vont être déposés.

Les suites d'une plainte. — Il y a quelques jours, un agent d'assurances, âgé de quarante-cinq ans, nommé Victor Lesté, était arrêté à Triel (Seine-et-Oise), pour abus de confiance et escroquerie, sur la plainte de rentiers qui lui avaient confié une somme de 30,000 francs qu'il n'a pu restituer.

Un drame du braconnage. — Un drame mystérieux s'est déroulé avant-hier soir dans une maison isolée située à quinze cents mètres de Reims, sur la route de Cernay, et habitée par M. et Mme Emilie Durieux, marchands d'engrais.

Mise en liberté. — Le lieutenant allemand Wilhelm von Braun, arrêté à Brest pour provocation de mineurs à la débauche, a été remis ce matin en liberté moyennant caution de 4,000 francs.

Déraillement. — On nous télégraphie de Rennes qu'un train de marchandises a déraillé cette nuit, vers quatre heures du matin, sur la ligne de Rennes à Lorient, entre la petite gare de Notre-Dame et celle de Rennes, en face le bourg de Cesson.

Un employé a été blessé peu grièvement. Les deux

de tous comme un artiste sans bonté, sans respect de l'effort d'autrui, et sans respect de l'art lui-même.

Un compositeur n'est pas dépourvu de moyens d'action, et son génie est une garantie supplémentaire les plus importantes.